



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division  
des personnels enseignants**

**La Rectrice de l'Académie de Limoges**

Vu les lignes directrices de gestion académiques  
présentées en CTA le 24 février 2021  
Vu la note de service rectorale du 2 mars 2021  
relative au mouvement intra-académique – Rentrée 2021

**Cellule de coordination DRRH**

## **ARRETE**

**Article 1** : Les saisies des demandes de mutation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation pour la phase intra-académique et le mouvement spécifique académique débuteront le **lundi 08 mars 2021 - 12h** et seront closes le **jeudi 8 avril 2021 - 12h**.

Elles se feront sur l'application informatique SIAM (accessible par I-Prof) prévue à cet effet.

**Article 2** : Le retour des accusés de réception est fixé au **Jeudi 15 avril 2021**.

**Article 3** : Les barèmes retenus seront affichés sur SIAM via IPROF du **lundi 17 mai 2021 au lundi 31 mai 2021**.

**Article 4** : Après fermeture des serveurs, les demandes tardives, les modifications de demande et les demandes d'annulation devront avoir été déposées au plus tard le **lundi 31 mai 2021**.

Seuls les motifs suivants pourront être invoqués à l'appui de ces demandes :

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels fonctionnaires ;
- perte d'emploi ou mutation imprévisible et imposée du conjoint ;
- cas médical aggravé d'un des enfants.

**Article 5** : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 2 mars 2021

La Rectrice,  
Pour la Rectrice et par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe  
Directrice des Relations et des Ressources Humaine

**Valérie BÉNÉZIT**